

Rapport annuel

SI DES EAUX DE PACE- VEZIN- SAINT GILLES

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES REDEVANCES ET TAXES COMPRISES ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE.....	15
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE PACE- VEZIN- SAINT GILLES regroupe les communes de PACE, SAINT-GILLES et VEZIN-LE-COQUET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

17 800 habitants

Population en vigueur en 2012 (données Insee 2009 - décret n° 2011-1994 du 27 décembre 2011) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 11 ans. Il prend fin le 31 décembre 2014.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	05/03/2004	changement périodes de relève des compteurs
2	01/01/2005	Substitution d'indices composant la formule de base du prix de l'eau (ICHTE, FSD, TP10a).
3	31/01/2011	Transfert au SMPBR de la vente d'eau en gros VEG à la commune du Rheu Mise à jour du périmètre d'affermage en conséquence (Transfert de la canalisation et du compteur de VEG au SMPBR) Modification de la formule du Py Substitution d'indices

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	clôtures et portails, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, du génie civil
-----------------------	---

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SIE DE ROPHEMEL	Secours			
d'Import	SMPBR		2011		

■ RESSOURCES EN EAU

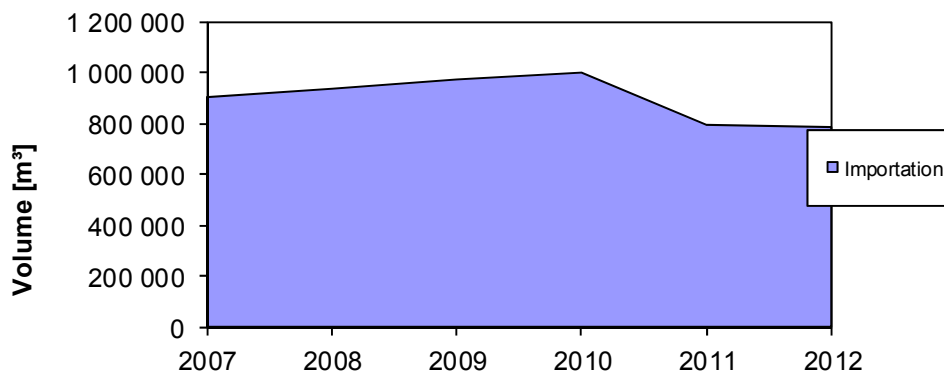
● *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2011 [m³]	Importé en 2012 [m³]	Variation	Part 2012
SMPBR	788 897	780 271	-1,09%	99,19%
SIE DE ROPHEMEL	6 683	6 370	-4,68%	0,81%
Total import [m³]	795 580	786 641	-1,12%	100,00%

● *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2011	2012	Variation	Part 2012
Ressources propres				-
Importations	795 580	786 641	-1,12 %	100%
Total général	795 580	786 641	-1,12 %	100%

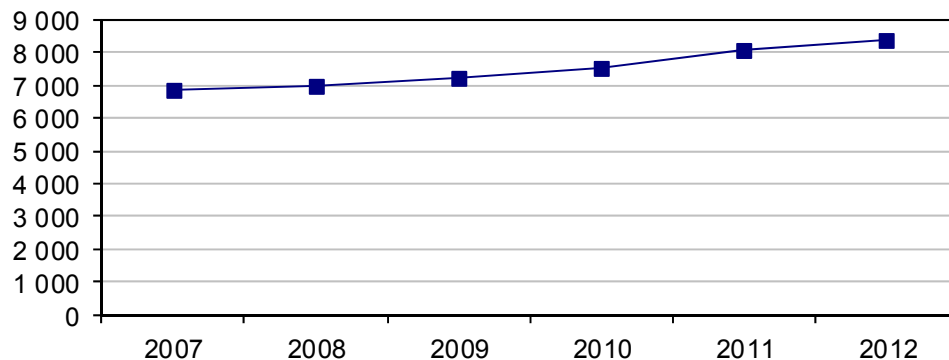
● *Evolution des volumes d'eau potable importés*



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2011	2012	Variation
Nombre total d'abonnés	8 061	8 364	+3,76 %

● Evolution du nombre total d'abonnés



● Répartition des abonnés par commune

PACE	4 700
SAINT-GILLES	1 809
VEZIN-LE-COQUET	1 855
Total des abonnés	8 364

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2011	2012	Variation
Volume produit			
Volume importé	795 580	786 641	-1,12 %
Volume exporté	- 29 285	-	
Volume mis en distribution	766 295	786 641	+2,66 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	686 617	704 081	+2,54 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	686 617	704 081	+2,54 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

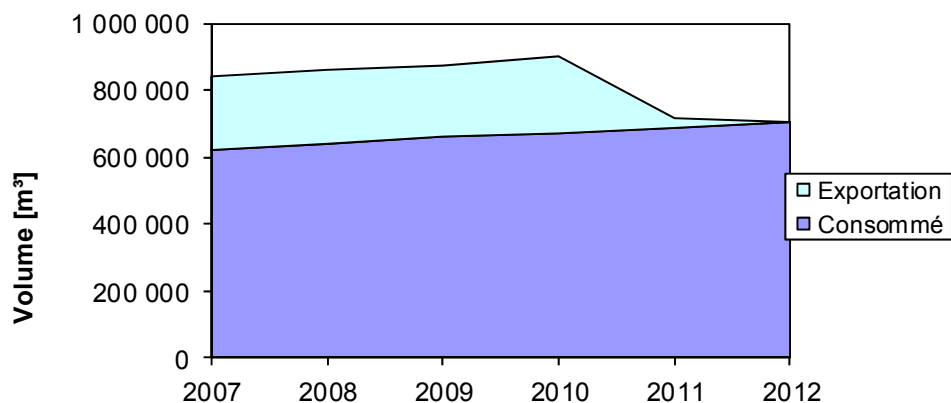
La consommation moyenne par abonné est de : 84 m³ par an. Elle était de 85 m³ en 2011.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2011 [m³]	Exporté en 2012 [m³]
LE RHEU	29 285	-
Volume total exporté	- 29 285	-

Depuis le 1er février 2011, l'exportation vers la commune du Rheu est assurée par le SMPBR.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés*



- LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	235,0	235,6	+0,26 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
8 novembre 2012	Fixation des tarifs d'eau (surcharge syndicale) pour l'année 2013

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2013, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 24,17 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2013 :
L'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3100

SI DES EAUX DE PACE- VEZIN- SAINT GILLES

EAU POTABLE

2012

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	14,64	14,90	+1,78 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	1,1314	1,1387	+0,65 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,9972	1,0027	+0,55 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	12,00	12,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,222	0,222	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m ³)	0,222	0,222	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,14	0,16	+14,29 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,31	-3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

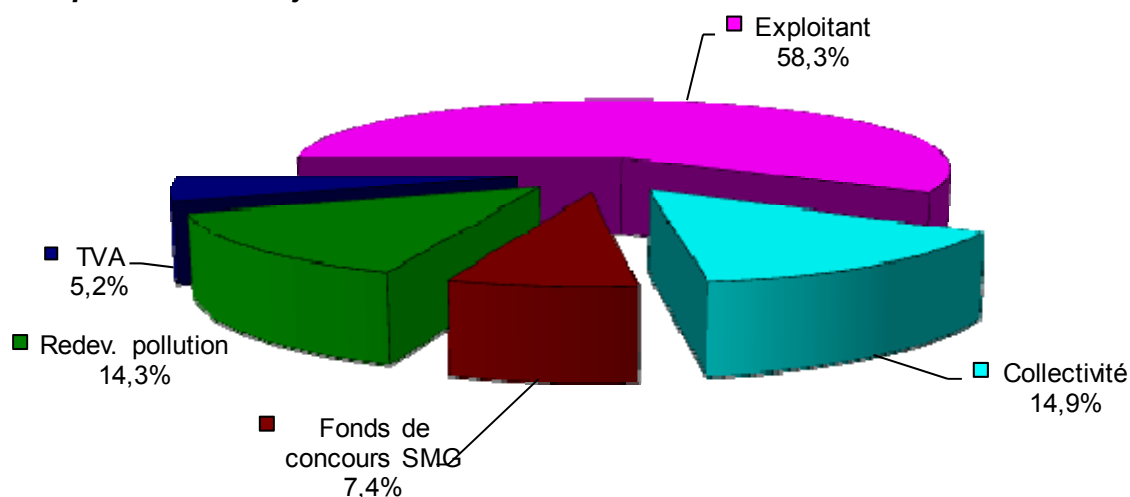
	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	150,41	151,54	+0,75 %
Collectivité	38,64	38,64	0,00 %
Fonds de concours SMG	16,80	19,20	+14,29 %
Redevance de pollution domestique	38,40	37,20	-3,13 %
TVA	13,43	13,56	+0,97 %
Total [€ TTC]	257,68	260,14	+0,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,17 €/m³

Répartition au 1er janvier 2013

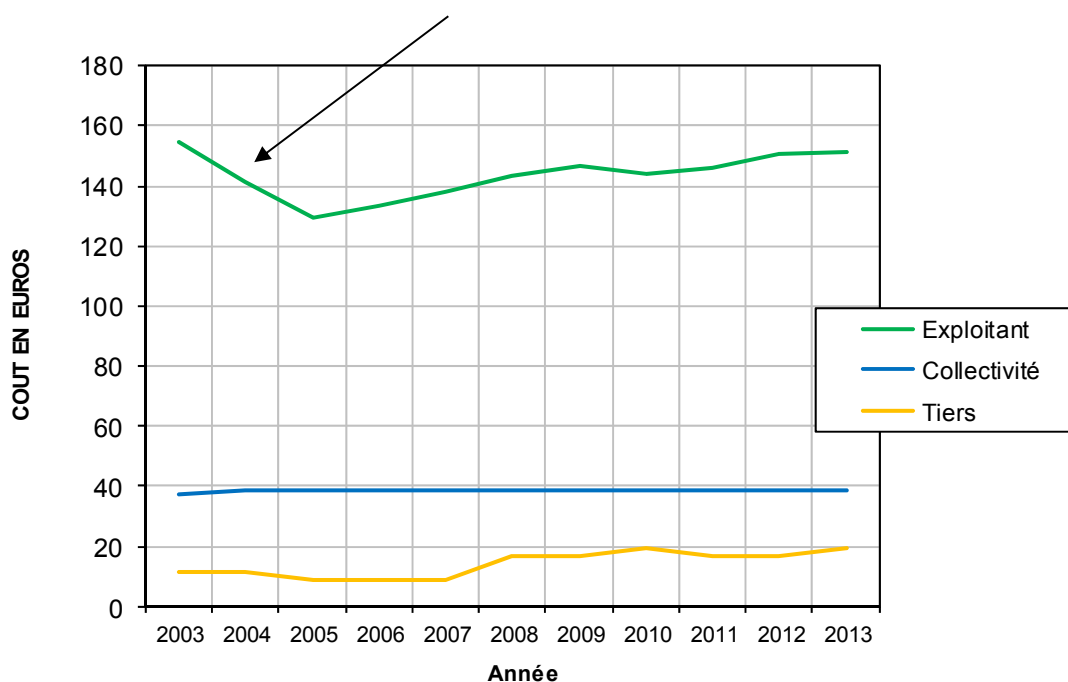


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003	154,44	37,56	11,68	203,68
2004	141,64	38,64	11,68	191,96
2005	129,13	38,64	9,14	176,91
2006	133,39	38,64	9,14	181,17
2007	138,33	38,64	9,14	186,11
2008	143,24	38,64	16,80	198,68
2009	146,77	38,64	16,80	202,21
2010	144,01	38,64	19,20	201,85
2011	146,01	38,64	16,80	201,45
2012	150,41	38,64	16,80	205,85
2013	151,54	38,64	19,20	209,38

Renouvellement du contrat
d'affermage



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **2,79 %** depuis le début 2003 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003-2013	-1,87%	+2,87%	+64,38%	+2,79%

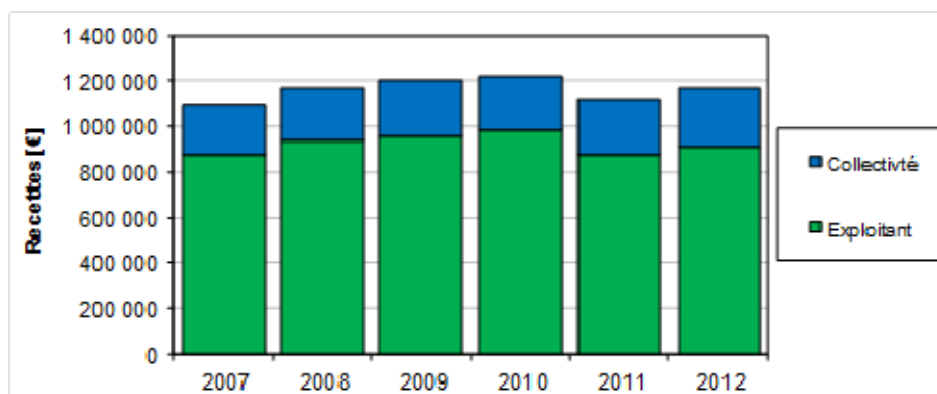
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	249 017,22 €	257 535,67 €	+3,42 %
dont abonnements	95 266,25 €	100 122,36 €	+5,10 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 197,55 €	- 1 059,17 €	-436,15 %
Total recettes de vente d'eau	248 819,67 €	256 476,50 €	+3,08 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	1 235,91 €	- 17 531,62 €	
Total des recettes	250 055,58 €	238 944,88 €	

• Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	859 490,93 €	909 058,53 €	+5,77 %
dont abonnements	112 589,68 €	122 138,62 €	+8,48 %
Recettes de volume exporté	19 304,66 €	0,00 €	
Total recettes de vente d'eau	878 795,59 €	909 058,53 €	+3,44 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	- 1 235,91 €	17 531,62 €	
Total des recettes	877 559,68 €	926 590,15 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	27	100%	-
Conformité physico-chimique	27	100%	-

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS)

L'eau distribuée au cours de l'année 2012 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI 466 Région de Pacé	18 [6-25]	Traces	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SIE DE ROPHEMEL

→	80 %	L'import vient de la station de Rophemel, qui traite l'eau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SMPBR

→	80 %	L'import vient de la station de Rophemel, qui traite l'eau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80 %
---	------	---	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

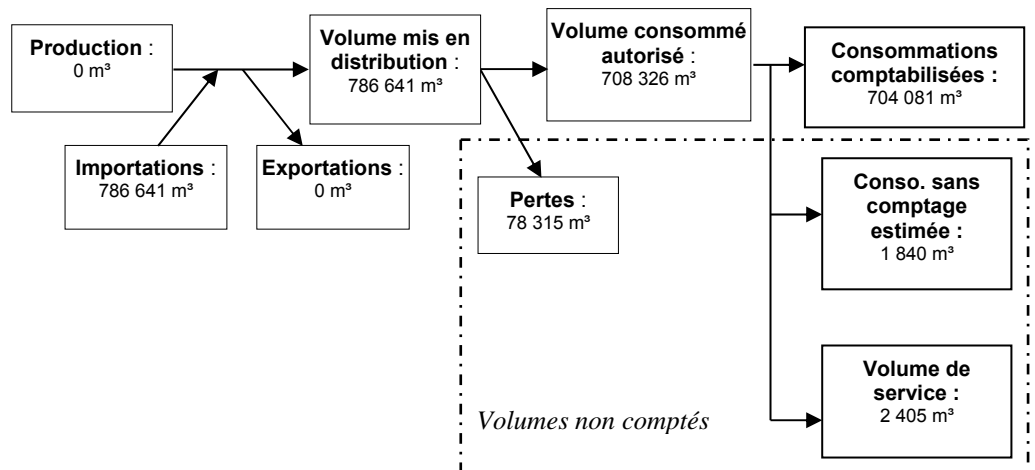
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0
→	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
→	localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	10
→	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
→	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
→	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
→	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
	TOTAL	100	90

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 840 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 405 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	92,0 %	90,0 %	90,4 %	90,5 %	90,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,91	1,18	1,17	0,93	0,96

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

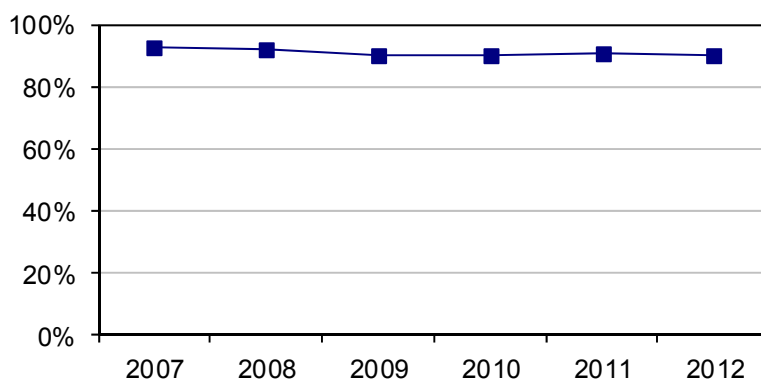
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,88	1,13	1,12	0,88	0,91

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

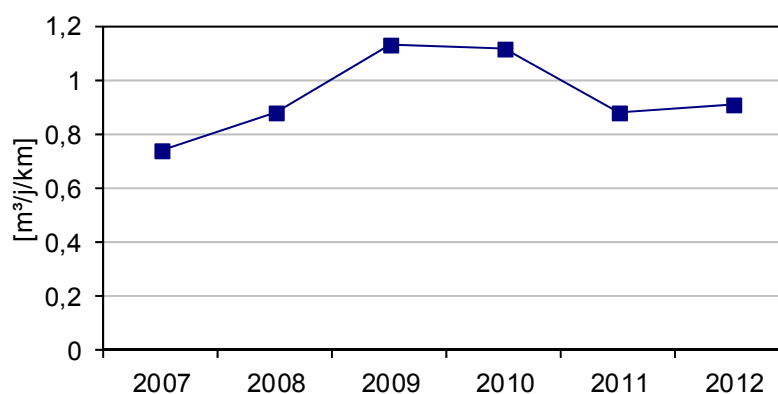
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	10,1	10,2	10,5	8,4	8,2
Seuil de rendement [%]	67,0 %	67,0 %	67,1 %	66,7 %	66,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,79	0,68	1,09	1,100	0
% de renouvellement du réseau	0,33%	0,28%	0,46%	0,46%	0%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,31 %**.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Marchés à bons de commande	149 086 €		
Stabilisateur aval by-pass sur le nouveau réservoir	3 870 €		
Autres	3 990 €		
Total :	156 946 €		

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2012 est de 8 493.

Pas de branchement en plomb. (Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	437 500,00 €	402 500,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	54 982,82 €	53 460,31 €
dont en intérêts	19 982,82 €	18 460,31 €
dont en capital	35 000,00 €	35 000,00 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012
Durée d'extinction de la dette	2 ans

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2008	2009	2010	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements	98 330,93 €	127 769,12 €	110 699,64 €	118 884,52 €	126 103,28 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Renouvellement de réseaux : marché à bons de commande	200 000 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2011	2012
montants des abandons de créance	237,00 €	0€
dont part délégataire	237,00 €	0€
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2011	2012
Association Loire Eaudyssée	1 876,92 €	1885,49